



**PRESENTATION  
DU BUDGET PRIMITIF 2026**

**BUDGET ANNEXE  
« COLLECTE ET TRAITEMENT  
DES DECHETS MENAGERS »**

## SOMMAIRE

<b>1<sup>ère</sup> PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	5
<b>1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement.....</b>	<b>5</b>
<b>1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement.....</b>	<b>6</b>
1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	7
<b>1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement.....</b>	<b>7</b>
<b>1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement.....</b>	<b>8</b>
1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	8
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE – LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>9</b>
2-1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	9
<b>2-1-1 Les dépenses réelles d'investissement.....</b>	<b>9</b>
<b>2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement.....</b>	<b>10</b>
2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	11
<b>2-2-1 Les recettes réelles d'investissement.....</b>	<b>11</b>
<b>2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement.....</b>	<b>12</b>
2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	12
<b>3<sup>ème</sup> PARTIE – INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>13</b>
3-1 RATIOS FINANCIERS.....	13
3-2 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS .....	14

## PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux élus et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues.

Il respecte les principes budgétaires de l'annualité, de l'universalité, de l'unité, de l'équilibre et de l'antériorité budgétaire.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat, dans un délai de 15 jours maximum, après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Président, ordonnateur de la Communauté de Communes, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses, inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

**La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue l'autofinancement qui va permettre d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

**La section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par emprunt. Cette section est par nature celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Conseil Communautaire, réuni le 5 février 2026, se prononcera sur le budget primitif 2026.

## **LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS »**

Le budget primitif du budget annexe « Collecte et traitement des déchets ménagers » traduit financièrement les objectifs de la politique de l'établissement en matière de gestion des déchets, à savoir :

- ✓ Réduire la production de déchets, augmenter le tri des emballages et renforcer le compostage,
- ✓ Moderniser le réseau des déchetteries, renforcer le tri en déchetterie, favoriser le réemploi et mettre en place le contrôle d'accès,
- ✓ Harmoniser le système de collecte sur l'ensemble du territoire,
- ✓ Rechercher des financements extérieurs pour optimiser le financement des projets de l'établissement,
- ✓ Réhabiliter le site de Braille-Oueille pour accueillir les services techniques,
- ✓ Conserver une situation financière saine à la fin du mandat.

Lors de la préparation des budgets 2026, en septembre dernier, les Vice-Présidents ont décidé de :

- pour la section de fonctionnement : proposer un budget de reconduction en tenant compte cependant de quelques ajustements,
- pour la section d'investissement : de mettre à jour le PPI 2022-2030, compte tenu de l'avancement des projets commencés ou non en 2025 et des nouvelles estimations des projets connus, ainsi que d'un arbitrage auquel l'exécutif a procédé en octobre dernier.

Le budget primitif du budget annexe 2026 est présenté sans affectation des résultats. L'équilibre du budget se fait donc sans les résultats cumulés (comme lors du vote du budget 2025) et est le suivant :

- ✓ En fonctionnement : 6 803 592,00 € dont 6 024 305,00 € de dépenses réelles
- ✓ En investissement : 3 989 712,00 € dont 3 948 912,00 € de dépenses réelles.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle comprend les dépenses et les recettes annuelles et permanentes qui peuvent être regroupées en deux catégories :

- La première retrace les dépenses et les recettes liées à l'activité des services de l'établissement et notamment :
  - *En dépenses* : les achats de fournitures et prestations de service, les charges de personnel et frais assimilés, les redevances d'utilisation des logiciels informatiques et les subventions versées notamment aux associations ;
  - *En recettes* : les impôts et taxes perçus dont la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les dotations et participations reçues ainsi que les ventes et les produits d'utilisation du domaine et les atténuations de charges.
  
- La seconde regroupe les dépenses et les recettes financières et notamment :
  - *En dépenses* : les charges financières comprennent les intérêts des emprunts et dettes, des comptes courants et intérêts bancaires, et les pertes de change constatées, le cas échéant ;
  - *En recettes* : les produits financiers comprennent les produits des placements autorisés et les gains de change constatés, le cas échéant.

### 1-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
<b>011 – Charges à caractère général</b>	3 236 000,00	3 236 000,00	0,00	0,00%
<b>012 – Charges de personnel</b>	2 576 200,00	2 667 800,00	91 600,00	3,56%
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	91 505,00	91 505,00	0,00	0,00%
<b>Total dépenses de gestion courante (a)</b>	<b>5 903 705,00</b>	<b>5 995 305,00</b>	<b>91 600,00</b>	<b>1,55%</b>
<b>66 – Charges financières (b)</b>	22 000,00	20 000,00	-2 000,00	-9,09%
<b>67 – Charges spécifiques (c)</b>	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00%
<b>Total dépenses réelles (a + b + c)</b>	<b>5 934 705,00</b>	<b>6 024 305,00</b>	<b>89 600,00</b>	<b>1,51%</b>
<b>042 – Op° d'ordre de transfert entre sections</b>	730 000,00	730 000,00	0,00	0,00%
<b>Total des dépenses d'ordres</b>	<b>730 000,00</b>	<b>730 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 664 705,00</b>	<b>6 754 305,00</b>	<b>89 600,00</b>	<b>1,34%</b>

#### 1-1-1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses qui génèrent des flux de trésorerie en direction de tiers (décaissements).

Elles comprennent les dépenses de gestion courante, les charges financières et les charges exceptionnelles :

- Les dépenses de gestion courante comprennent les chapitres suivants :
  - **011 – Charges à caractère général** : il s'agit essentiellement des dépenses de fluides (eau, électricité, gaz), de fournitures, de contrats de prestations de service, d'entretien, de réparations, de maintenance ;
  - **012 – Charges de personnel et frais assimilés** : ensemble des charges de personnel que représentent les rémunérations et les charges sociales ;
  - **65 – Autres charges de gestion courante** : il s'agit des subventions versées aux organismes publics et privés.
  
- Les dépenses financières correspondent à l'ensemble des charges liées à la gestion financière de la Collectivité.

Pour le budget 2026, les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 6 024 305,00 €. Par fonctions comptables, elles se décomposent comme suit :

FONCTION	2026	Poids de la fonction
<b>01 – Opérations non ventilables</b>	11 505,00	0,19 %
<b>7211 – Actions de prévention et de sensibilisation</b>	212 076,00	3,52 %
<b>7212 – Collecte et traitement des déchets</b>	3 635 129,00	60,34 %
<b>7213 – Tri, valorisation et traitement des déchets</b>	2 165 595,00	35,95 %
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 024 305,00</b>	

### 1-1-2 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquence sur la trésorerie de l'établissement. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Ces dépenses s'équilibrent toujours sur l'ensemble du budget.

Le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation comptable des biens acquis, à travers le temps.

## 1-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
<b>013 – Atténuation de charges</b>	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00%
<b>70 – Produits des services</b>	473 000,00	473 000,00	0,00	0,00%
<b>731 – Fiscalité locale</b>	5 509 600,00	5 619 792,00	110 192,00	2,00%
<b>74 – Dotations, subventions, participations</b>	640 000,00	640 000,00	0,00	0,00%
<b>Total recettes de gestion courante (a)</b>	<b>6 652 600,00</b>	<b>6 762 792,00</b>	<b>110 192,00</b>	<b>1,66%</b>
<b>77 – Produits exceptionnels (b)</b>	0,00		0,00	
<b>Total recettes réelles (a + b)</b>	<b>6 652 600,00</b>	<b>6 762 792,00</b>	<b>110 192,00</b>	<b>1,66%</b>
<b>042 – Op° d'ordre de transferts entre sections</b>	40 800,00	40 800,00	0,00	0,00%
<b>Total recettes d'ordres</b>	<b>40 800,00</b>	<b>40 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 693 400,00</b>	<b>6 803 592,00</b>	<b>110 192,00</b>	<b>1,65%</b>

### 1-2-1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles comprennent les recettes de gestion courante à savoir :

- **013 – Atténuation de charges** : elles correspondent, pour l'essentiel, aux remboursements d'indemnités journalières et aux remboursements de charges sociales lors d'absences pour maladie ;
- **70 – Produits des services** : ce sont la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (industriels, artisans, commerçants, établissements publics, administrations...), les ventes de marchandises et les produits afférents aux activités annexes de la Collectivité ;
- **73 – Impôts et taxes** : il s'agit uniquement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;
- **74 – Dotations, subventions et participations** : ce sont les produits en provenance des éco-organismes dont CITEO.

Depuis 2021, la Collectivité s'est engagée dans une démarche de convergence des trois taux de TEOM afin de fixer un taux unique à 15,10 %. Pour 2026, ce taux est maintenu.

### 1-2-2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Le chapitre 042 en recettes de fonctionnement s'équilibre avec le chapitre 040 en investissement pour les écritures d'amortissement qui constatent la dépréciation des subventions liées aux biens d'investissement.

### 1-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En €	2025	2026
Dépenses réelles	5 934 705,00	6 024 305,00
Recettes réelles	6 652 600,00	6 762 792,00
Recettes réelles – Dépenses réelles	717 895,00	738 487,00
Dépenses d'ordres	730 000,00	730 000,00
Recettes d'ordres	40 800,00	40 800,00
Recettes d'ordres – Dépenses d'ordres	-689 200,00	-689 200,00
<b>Total Recettes de fonct. – Total Dépenses de fonct.</b>	<b>28 695,00</b>	<b>49 287,00</b>
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>		
Somme affectée au financement de l'invest.	48 695,00	49 287,00
Résultat reporté	20 000,00	
Dépenses de fonctionnement avec équilibre	6 713 400,00	6 803 592,00
Recettes de fonctionnement avec équilibre	6 713 400,00	6 803 592,00

#### CONCLUSION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 6 803 592,00 €. La somme de 49 287,00 € est affectée au financement de l'investissement.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Les opérations de la section d’investissement correspondent à des modifications de la valeur ou de la structure des biens immobilisés ou immeubles, et des créances et des dettes à long ou moyen terme.

Elles comprennent des opérations relatives à l’équipement, des opérations financières et des opérations pour le compte de tiers.

### 2-1 LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	21 840,00	720,00	-21 120,00	-96,70%
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	1 617 892,00	118 320,00	-1 499 572,00	-92,69%
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	3 375 887,00	3 715 287,00	339 400,00	10,05%
<b>Total dépenses d’équipement (a)</b>	<b>5 015 619,00</b>	<b>3 834 327,00</b>	<b>-1 181 292,00</b>	<b>-23,55%</b>
<b>16 – Emprunts et dettes</b>	162 500,00	114 585,00	-47 915,00	-29,49%
<b>Total dépenses financières (b)</b>	<b>162 500,00</b>	<b>114 585,00</b>	<b>-47 915,00</b>	<b>-29,49%</b>
<b>Total dépenses réelles (a + b)</b>	<b>5 178 119,00</b>	<b>3 948 912,00</b>	<b>-1 229 207,00</b>	<b>-23,74%</b>
<b>040 – Op° d’ordre de transferts entre sections</b>	40 800,00	40 800,00	0,00	0,00%
<b>Total dépenses d’ordres</b>	<b>40 800,00</b>	<b>40 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT</b>	<b>5 218 919,00</b>	<b>3 989 712,00</b>	<b>-1 229 207,00</b>	<b>-23,55%</b>

#### 2-1-1 Les dépenses réelles d’investissement

Les dépenses réelles d’investissement se déclinent en dépenses d’équipements et en dépenses financières :

- Les dépenses d’équipement sont les acquisitions durables de biens dans le patrimoine de la Collectivité ;
- Les dépenses financières retracent les remboursements de capital liés à la dette de la Collectivité.

Pour le budget 2026, les dépenses d’équipement sont estimées à 3 834 327,00 €. Par opérations, elles se décomposent comme suit :

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
<b>100 – Locaux techniques</b>	240 000,00	420 000,00	180 000,00	75%
<b>101 – Déchetteries</b>	2 093 480,00	2 379 956,00	286 476,00	13,68%
<b>102 – Contenants</b>	1 686 415,00	250 381,00	-1 436 034,00	-85,15%
<b>103 – Véhicules</b>	679 080,00	553 788,00	-125 292,00	-18,45%
<b>105 – Plateforme compostage DV</b>	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00%
<b>106 – Prévention</b>	151 584,00	103 200,00	-48 384,00	-31,92%
<b>108 – Décharges brutes</b>	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00%
<b>109 – Administration technique</b>	147 060,00	109 002,00	-38 058,00	-25,88%
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>5 015 619,00</b>	<b>3 834 327,00</b>	<b>-1 181 292,00</b>	<b>-23,55%</b>

Les grands projets d'investissement prévus par la Collectivité en 2026 sont :

- La création de deux nouvelles déchetteries (opération 101) ;
- L'acquisition d'une benne à ordures ménagères mécanisée et d'un porteur (opération 103) ;
- Les études pour le siège technique – partie déchets (opération 100).

### **2-1-2 Les dépenses d'ordre d'investissement**

Les opérations d'ordre de transferts entre sections retracent les mouvements comptables liés à l'amortissement des subventions transférables et à la valorisation des travaux en régie.

## 2-2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
<b>13 – Subventions d'investissement</b>	2 006 326,00	1 497 243,00	-509 083,00	-25,37%
<b>Total recettes d'équipement (a)</b>	<b>2 006 326,00</b>	<b>1 497 243,00</b>	<b>-509 083,00</b>	<b>-25,37%</b>
<b>10 – Dotations, fonds divers et réserves</b>	744 300,00	568 900,00	-175 400,00	-23,57%
<b>Total recettes financières (b)</b>	<b>744 300,00</b>	<b>568 900,00</b>	<b>-175 400,00</b>	<b>-23,57%</b>
<b>Total recettes réelles (a + b)</b>	<b>2 750 626,00</b>	<b>2 066 143,00</b>	<b>-684 483,00</b>	<b>-24,88%</b>
<b>040 – Op° d'ordre de transferts entre sections</b>	730 000,00	730 000,00	0,00	0,00%
<b>Total recettes d'ordres</b>	<b>730 000,00</b>	<b>730 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 480 626,00</b>	<b>2 796 143,00</b>	<b>-684 483,00</b>	<b>-19,67%</b>

### 2-2-1 Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement correspondent aux recettes qui génèrent des flux de trésorerie en provenance de tiers (encaissements).

Elles se décomposent en recettes d'équipement et en recettes financières :

- Les recettes d'équipement retracent les financements des dépenses d'équipement (subventions, emprunts et immobilisations en cours) ;
- Les recettes financières se déclinent en dotations, fonds divers et réserves. Elles correspondent aux Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Il s'agit d'un mécanisme de compensation de la TVA payée par les collectivités au titre des dépenses d'investissement. Le FCTVA est calculé en appliquant un taux de 14,85 % sur les dépenses TTC.

Pour le budget 2026, les recettes d'équipement sont estimées à 1 497 243,00 €. Par opérations, elles se décomposent comme suit :

En €	2025	2026	Variation	
			En valeur	En %
<b>101 – Déchetteries</b>	923 000,00	662 468,00	-260 532,00	-28,23%
<b>102 – Contenants</b>	145 468,00	793 291,00	647 823,00	445,34%
<b>106 – Prévention</b>	166 734,00	41 484,00	-125 250,00	-75,12%
<b>109 – Administration technique</b>	771 124,00	0,00	-771 124,00	-100,00%
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>2 006 326,00</b>	<b>1 497 243,00</b>	<b>-509 083,00</b>	<b>-25,37%</b>

## 2-2-2 Les recettes d'ordre d'investissement

Le virement à la section d'investissement retrace l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Les opérations d'ordre de transferts entre sections retracent les dotations aux amortissements déclinées selon la nature d'achat des biens.

## 2-3 EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En €	2025	2026
Dépenses réelles	5 178 119,00	3 948 912,00
Recettes réelles	2 750 626,00	2 066 143,00
Recettes réelles – Dépenses réelles	-2 427 493,00	-1 882 769,00
Dépenses d'ordres	40 800,00	40 800,00
Recettes d'ordres	730 000,00	730 000,00
Recettes d'ordres – Dépenses d'ordres	689 200,00	689 200,00
<b>Total Recettes d'invest. – Total Dépenses d'invest.</b>	<b>-1 738 293,00</b>	<b>-1 193 569,00</b>
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>		
Somme affectée au financement de l'invest.	48 695,00	49 287,00
Emprunt	1 689 598,00	1 144 282,00
Dépenses d'investissement avec équilibre	5 218 919,00	3 989 712,00
Recettes d'investissement avec équilibre	5 218 919,00	3 989 712,00

### CONCLUSION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 3 989 712,00 €.

Les dépenses d'équipement passent de 5 015 619,00 € en 2025 à 3 834 327,00 € en 2026.

### **3-1 RATIOS FINANCIERS**

- **Dépenses réelles de fonctionnement / population : 140,70 €**  
Ce ratio permet de connaître le montant des dépenses de fonctionnement pour un habitant du territoire.
- **Recettes réelles de fonctionnement / population : 157,95 €**  
Ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant.
- **Dépenses d'équipements brut / population : 117,14 €**  
Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant du territoire.
- **Encours de dette / population : 26,78 €**  
Ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant.
- **Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 44,28 %**  
Ce ratio mesure le poids des charges de personnel de l'établissement. C'est un coefficient qui évalue la rigidité de la dépense car les dépenses de personnel sont difficilement compressibles à court terme.
- **Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 16,95 %**  
Il s'agit de la capacité de de l'établissement à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.
- **Dépenses d'équipements brut / recettes réelles de fonctionnement : 74,16 %**  
Ce ratio mesure l'effort d'équipement de l'établissement au regard de sa richesse.
- **Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement : 16,95 %**  
Ce ratio mesure la charge de la dette de l'établissement au regard des recettes dont il dispose.
- **Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 10,92 %**  
Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrée pour investir ou rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio entre 8 % et 15 % soit satisfaisant.

### 3-2 PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Programmes	Montants 2022-2030 HT	Montants 2026 HT
<b>113-01 Prévention</b>	<b>115 667,94</b>	<b>71 000,00</b>
<b>113-02 Pré-collecte</b>	<b>2 985 758,70</b>	<b>274 247,05</b>
<i>Composteurs</i>	162 439,20	15 000,00
<i>Bacs porte-à-porte</i>	1 758 093,36	113 551,05
<i>Acquisition des bacs CS et OM</i>	1 265 651,55	101 901,12
<i>Distribution des bacs CS et OM</i>	389 353,48	6 807,60
<i>Système de comptage pour bacs</i>	103 088,33	4 842,33
<i>Apports volontaire</i>	612 932,15	95 096,00
<i>Acquisition des colonnes d'apport volontaire</i>	595 332,15	77 496,00
<i>Aménagement des PAV</i>	0,00	0,00
<i>Equipement sonde de télérelève pour colonnes</i>	17 600,00	17 600,00
<i>Déchetteries matériels techniques</i>	412 519,44	50 000,00
<i>Etude nouveau schéma</i>	39 774,56	600,00
<b>113-03 Collecte</b>	<b>3 836 398,43</b>	<b>431 489,98</b>
<i>113-03-01 Matériel roulant de manutention</i>	339 609,63	130 000,00
<i>113-03-02 Matériel roulant véhicules lourds</i>	3 199 443,23	300 000,00
<i>113-03-03 Equipement matériels roulants</i>	27 345,57	1 489,98
<i>113-03-04 Autres matériels roulants</i>	270 000,00	0,00
<b>113-04 Déchetteries</b>	<b>6 377 834,47</b>	<b>1 933 294,46</b>
<i>113-04-01 Déchetteries de Mirebeau et de Vouzailles</i>	1 027 879,68	500,00
<i>113-04-04 Déchetterie de Latillé</i>	1 539 723,59	840 598,32
<i>113-04-05 Déchetterie de Saint-Martin-la-Pallu</i>	1 797 435,15	1 032 196,14
<i>113-04-07 Déchetterie de Braille-Oueille</i>	300 000,00	15 000,00
<i>113-04-06 Déchetterie de Vouillé</i>	1 500 000,00	35 000,00
<i>113-04-03 Maintien en état de l'existant</i>	194 573,99	10 000,00
<i>113-04-03 Travaux de gestion des eaux pluviales</i>	0,00	0,00
<i>113-04-03 Contrôle d'accès des déchetteries</i>	18 222,07	0,00
<b>113-05 Gestion</b>	<b>444 519,72</b>	<b>135 235,00</b>
<i>113-05-01 Matériel roulant</i>	30 000,00	30 000,00
<i>113-05-02 Travaux plateforme DV et piézomètres</i>	35 000,00	15 000,00
<i>113-05-03 Matériel informatique et téléphonie</i>	4 782,56	0,00
<i>113-05-04 Enquête dotation et Logiciel de gestion</i>	374 737,16	90 235,00
<b>113-06 Pôle technique</b>	<b>3 045 554,00</b>	<b>350 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 805 733,26 €</b>	<b>3 195 266,49 €</b>